

GAM – LETTRE FFGym n°1 – Octobre 2020

1. Niveau de pratique Performance - Totaux de référence

INDIVIDUELS	Programme	Total de référence 2021
Nationale A 10 ans	Imposés 4 à 6	61 points
Nationale A 11 ans	Imposés 4 à 6	64 points
Nationale A 12 ans	Imposés 4 à 6	66 points
Nationale A 13 ans	Imposés 4 à 6	68 points
Nationale A 14 ans	Imposés 4 à 6	68 points
Nationale A 15 ans	Code FIG Junior	59 points
Nationale A 16 ans	Code FIG	60 points
Nationale A 17 ans	Code FIG	60 points
Nationale A 18 ans	Code FIG	60 points
Nationale A 19 - 21 ans	Code FIG	62 points
Nationale A 22 ans et plus	Code FIG	62 points
Nationale B 15 ans	Imposés 4 à 6	70 points
Nationale B 16 - 17 ans	Code FIG aménagé	60 points
Nationale B 18 ans et plus	Code FIG aménagé	62 points
Nationale B optionnel 16 ans et plus	Sol	12,50 points
	Cheval d'arçons	11,40 points
	Anneaux	12,00 points
	Saut	12,30 points
	Barres parallèles	11,80 points
	Barre fixe	11,30 points

ÉQUIPES	Programme	Total de référence 2021
Nationale A par équipes 12 ans et plus	Code FIG	264 points
Nationale A par équipes 10-11 ans	Imposés 4 à 6	194 points
Nationale A par équipes 10-13 ans	Imposés 4 à 6	196 points
Nationale A par équipes 10-15 ans	Imposés 4 à 6	205 points
Nationale B par équipes 12 ans et plus	Code FIG aménagé	180 points

2. Principes de qualification pour les finales nationales

- ✓ Prise en compte du total de référence à concurrence du nombre maximal d'individuels ou d'équipes pouvant être qualifiés (nombre déterminé début 2021 sur la base du volume total des engagements nominatifs réalisés par les clubs).
- ✓ S'il y a trop d'individuels ou d'équipes qui atteignent le total de référence, c'est le classement vertical national qui est pris en compte.
- ✓ Si le nombre d'individuels ou d'équipes atteignant le total de référence est inférieur au nombre maximal d'individuels ou d'équipes pouvant être qualifiés, des qualifications complémentaires peuvent être proposées sur la base du classement vertical national, sur décision de la commission nationale spécialisée et sans obligation de compléter les qualifications pour arriver au nombre maximal possible.
- ✓ Les demandes de qualification pour les départements et régions d'outre-mer sont prises en compte sur le classement vertical national ou en complément de qualification.
- ✓ En équipes, répartition dans les différentes divisions en fonction du classement vertical national.

3. Précisions sur le jugement des imposés – brochure des programmes GAM

- ✓ Page 9 – Fédéral A :
 CONTENU et REGLES SPECIFIQUES :
 SAUT :
 La hauteur de la table de saut est de 1 m 35 pour les catégories ci-dessous :
 - En équipe :
 - 12 ans et plus (*à la place de 10 ans et plus*)
 - En individuel :
 - 14 et 15 ans
 - 16 ans et plus (*à la place de 14 ans et plus*)
 La hauteur de la table de saut est de 1 m 25 pour les autres catégories.
- ✓ Page 75 – Imposés FFGym :
 CONTENU et REGLES SPECIFIQUES :
 BARRES PARALLELES :
 Les valse à l'appui :
 - Pour les valse demandées en élan, si arrêt à l'ATR avant la valse :
 - Reconnaissance de l'élément par le jury D.
 - **Déduction** de 0,50 point par le jury E (*et non pénalité*)
 - Si élément avec bonus : Non attribution du bonus.

4. Précisions sur la catégorie Nationale B optionnel

✓ Engagements

Une seule catégorie dans EngaGym : Nationale B optionnel 16 ans et plus.

Pour la première compétition, indication des agrès (1 à 3) par transmission d'une fiche (modèle FFGym) au gestionnaire de compétition (modalités d'envoi définies par celui-ci).

Pour la suite du parcours compétitif, les compétiteurs qualifiés sont automatiquement engagés par le gestionnaire de compétition concerné, sauf si les gymnastes ou les clubs signalent leur volonté de pas être qualifiés avant la réalisation des engagements (le mieux étant de le signaler à la direction de la compétition précédente).

✓ Championnat de France – Qualification des gymnastes Nationale B 16-17 ans ou 18 ans et plus

Les généralistes éliminés sur le concours général peuvent être récupérés sur la catégorie Nationale B optionnel sur trois agrès au maximum, sauf au saut.

Pour cela, ils doivent avoir réalisé le total de référence indiqué ci-dessus et ils sont pris en compte dans le classement vertical national.

Les clubs des gymnastes concernés sont contactés par la FFGym pour signaler cette possibilité de qualification et ils doivent ensuite indiquer si le gymnaste doit être engagé ou pas.

✓ Précisions pour le saut

Le total de référence correspond à la note finale obtenue : moyenne des 2 sauts de groupes différents.

En cas de réalisation de 2 sauts du même groupe : pénalité de 2 points sur le 2^{ème} saut.